



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Délibération n° 2024 – 08

L'an deux mille vingt-quatre le mardi douze février, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint-Priest la Marche, sous la présidence de M. Jean GIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ayant pris part à la délibération : 09

Date de convocation : 31 janvier 2024 affichée le 05 février 2024

Présents : Mr Jean GIRAUD, Mr Thierry BOUTILLON, Mme Bernadette GUILLOT, Mr Jean-Louis GUILLOT, Mr Alain GOYARD, Mme Marie-Christine GUERINET, Mr Flavien GUILLOT, Mme Marie-Rose NAIRAUD, Mme Nathalie CHARLES.

Excusés : Mme Juliette CLÉMENT et Mr Gilles ROLIN.

Secrétaire de séance : Mme Bernadette GUILLOT

OBJET : - TARIFS LOCATION GÎTE COMMUNAL -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121.29,

Le Code Général du
Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

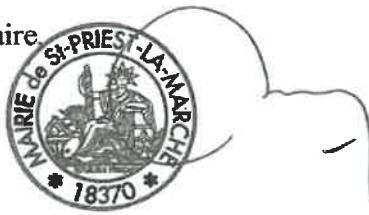
- FIXE les tarifs de locations du gîte communal ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} MARS 2024 :**

► Pour les habitants de la commune et les personnes louant la salle des fêtes à cette occasion :

Pour les habitants hors commune :

Monsieur Le Maire

Jean GIRAUD



Madame la Secrétaire de séance

Bernadette GUILLOT

Publicité des actes de la commune
par publication papier le : 14 FEV. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802327-20240212-2024-02-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2024
Publication : 14/02/2024

Le Maire Jean GIBAUD

